

swissuniversities

Effingerstrasse 15, Postfach
3001 Bern

www.swissuniversities.ch

Renforcement de la culture de la durabilité dans les hautes écoles suisses – directives à l'attention des hautes écoles pour l'élaboration des propositions de projets

La demande de programme déposée auprès de la Conférence suisse des hautes écoles en décembre 2023 offre une image assez complète du type de projets qui seront soutenus dans le cadre du programme. Les éléments listés dans cette demande de programme serviront de base à la grille d'évaluation utilisée par la coordination du programme et les expert-es dans le cadre de l'évaluation des projets (également disponible sur le site internet de swissuniversities).

L'évaluation des propositions déposées dans le cadre de l'appel à projets du programme « Renforcement de la culture de la durabilité dans les hautes écoles suisses » se déroulera en deux temps. Un examen préliminaire aura tout d'abord lieu au sein de la coordination du programme (voir point 1 ci-dessous). Les propositions qui auront satisfait à cet examen des critères plutôt formels seront ensuite transmises à des expert-es sélectionnés par le Comité de pilotage du programme (voir point 2 ci-dessous).

1. Examen préliminaire au sein de la coordination du programme

Les trois premiers critères ci-dessous seront considérés comme obligatoires au moment de l'évaluation des propositions de projets. Le respect de ces critères d'ordre formel sera effectué par la coordination du programme (swissuniversities). Toute proposition ne remplissant pas l'un de ces trois critères sera automatiquement écartée :

1. Le projet a un lien avec l'un ou les deux axes du programme (1° whole institution approach & 2° third mission) ;
2. Le projet bénéficie du soutien clair de la direction de la haute école ou des hautes écoles qui apporteront les matching funds (soutien manifesté par la signature de la demande de projet par un membre du rectorat/de la présidence de la haute école).
3. Le public-cible du projet se situe à l'intérieur du domaine des hautes écoles et le projet s'adresse à la communauté de la ou des institutions partenaires. Les futures enseignant-es, doctorant-es et praticien-nes formateurs peuvent également figurer dans le cadre du programme ;

De plus, les points suivants seront considérés comme éliminatoires s'ils constituent un aspect central des propositions de projets. Cet aspect sera vérifié par la coordination de programme lors de l'examen préliminaire :

- Projets de recherche fondamentale sur des thèmes liés à la durabilité (projets de recherche appliquée permettant aux étudiant·es d'exercer leurs compétences néanmoins possible) ;
- Développement de mesures administratives, sans application directe dans le cadre du projet ;
- Financement de ressources humaines, sans application directe dans le cadre du projet ;
- Développement pur de concepts, de matériel ou d'outils, sans application directe dans le cadre du projet ;
- Développement d'infrastructures réduisant l'empreinte écologique des hautes écoles ;
- Formation continue (autofinancée) (formation continue interne d'employé·es de la haute école néanmoins possible) ;
- Développement de programmes d'études complets (module pour le renforcement des compétences néanmoins possible) ;
- Création d'un centre ou d'une structure, sans application dans le cadre du projet ;
- Constitution d'un fond.

Si un de ces critères négatifs figure dans la proposition de projet, mais n'en constitue néanmoins pas l'aspect central, la proposition de projet sera tout de même transmise aux expert·es pour l'évaluation.

2. Évaluations par les expert·es

Les propositions ayant rempli les critères 1 à 3 et n'ayant pas un des critères négatifs ci-dessus comme aspect central du projet seront transmis aux expert·es pour évaluation.

Les propositions seront évaluées par les expert·es sur la base des critères 4 à 11 :

- Les critères 4 & 5 sont obligatoires.
 - Les critères 6 à 11 sont cumulatifs. Cela signifie qu'un projet n'ayant par exemple rempli que 4 des 6 critères optionnels pourrait néanmoins être sélectionné.
4. La planification et les objectifs du projet sont réalistes, les éventuels risques sont identifiés
 5. Le projet continuera à déployer ses effets au-delà de 2028.
 6. Le *projet* s'ancre dans une approche systémique de la durabilité (mises en lien des trois dimensions de la durabilité) ;
 7. Le projet s'ancre dans une approche d'apprentissage transformateur (*transformative learning*) ;
 8. Le projet permet un approfondissement ou présente un caractère exploratoire pouvant amener un nouveau point de vue sur les enjeux de durabilité et d'éducation à la durabilité dans la ou les hautes écoles partenaires ;
 9. Le projet déploie ses effets dans l'ensemble de la ou des institutions partenaires au niveau structurel et/ou « culturel » (transversalité) ;
 10. Le projet encourage la collaboration et la co-création entre divers acteurs et domaines au sein ou au-delà de la ou des hautes écoles partenaires (transdisciplinarité) ;
 11. Le projet encourage les collaborations entre différentes disciplines dans la ou les hautes écoles partenaires (interdisciplinarité forte, qui ne se limite pas à la mise en lien de disciplines connexes) ;

Finalement, il est conseillé aux hautes écoles de chercher des coopérations avec d'autres hautes écoles dans le cas de concepts de projets similaires.

3. Sélection des projets par le Comité de pilotage

Le groupe d'expert-es sera composé d'expert-es suisses et étrangers sur la thématique de la durabilité, ainsi que de représentant-es du corps étudiantin. Le groupe d'expert-es sera sélectionné par le Comité de pilotage du programme. Chaque proposition sera évaluée par deux ou trois expert-es (à définir en fonction du volume final de propositions déposées). Chaque expert-e travaillera de manière indépendante. Les expert-es s'abstiendront d'évaluer des projets avec lesquels ils présentent une trop grande proximité ou un potentiel conflit d'intérêt.

À l'aide de la grille d'analyse également disponible sur le site web de swissuniversities, les expert-es attribueront des points aux propositions de projet pour chaque critère. Un score général pourra ensuite être attribué à chaque proposition. Ces scores serviront d'aide à la décision pour la sélection finale des projets par le Comité de pilotage.

Calendrier¹

<i>30.09.24</i>	<i>Délai pour la soumission des propositions de projet</i>
<i>31.10.24</i>	<i>Délai pour l'évaluation des propositions par les expert-es</i>
<i>Début novembre</i>	<i>Rencontre entre le Comité de pilotage et les expert-es pour commenter les évaluations et sélectionner les projets</i>
<i>22.11.24</i>	<i>Information à la Délégation Stratégie et coordination de la politique des hautes écoles de swissuniversities sur les projets retenus</i>
<i>Fin novembre</i>	<i>Communication de la décision aux hautes écoles</i>

¹ Les délais figurant dans ce calendrier peuvent être sujets à modification.